

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 09 juillet 2008 - 9 h 30

« Evolution des droits familiaux et conjugaux ; niveau de vie au moment du veuvage »

Document N°5

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Décès du conjoint, pensions de réversion et niveaux de vie des retraités

Emmanuelle Crenner

INSEE – N° 02/DG75-G210 – 19 juin 2008

Diffusion Restreinte

NOTE

Dossier suivi par :
Emmanuelle CRENNER
Tél. : 01 41 17 60 16
Fax : 01 41 17 60 45
Mél : DG75-G210@insee.fr

Malakoff, le 19 juin 2008
N° 02/DG75-G210/

Objet : **Décès du conjoint, pensions de réversion
et niveaux de vie des retraités**

Pour les générations partant actuellement à la retraite et celles qui vont les suivre l'effet du décès du conjoint est susceptible d'évoluer. En effet, la participation accrue des femmes au marché du travail et la hausse de leur niveau de qualification avec les générations entraînent une hausse des retraites des femmes.

L'objet de cette étude est d'analyser, grâce à des simulations de populations par le modèle de microsimulation *Destinie*, ce que devrait être l'effet du décès du conjoint sur le niveau de vie des retraités en comparant ces effets pour quelques générations successives. Nous porterons une attention particulière à l'impact de la pension de réversion et à la différence entre les hommes et les femmes.

Quelques points de méthode

Nous nous intéressons ici plus particulièrement aux retraités de la fonction publique et du régime général des générations nées entre 1945 et 1968. Ces générations sont soumises à peu près aux mêmes réglementations en termes de retraite, puisqu'elles liquident après la réforme du système de retraite français intervenue en 2003. Il s'agit aussi des générations dont les 15 premières années de retraite sont simulées par le modèle. Nous nous limitons en effet aux décès intervenus lors des 15 premières années de la retraite afin de prendre en compte de la même manière toutes les générations concernées. Elles sont en tous les cas concernées par le même calcul de la pension de réversion.

Le scénario de simulation retenu est celui simulé par défaut par le modèle *Destinie*¹, c'est-à-dire celui qui applique la réglementation actuellement en vigueur et la réforme intervenue en 2003 sur les pensions de retraite et 2005 pour les pensions de réversion. En revanche, contrairement à la législation actuellement en vigueur, le taux de la pension de réversion

¹ Voir annexe 1 pour une présentation du modèle *Destinie*

dans le régime général est fixé à 60%, afin de tenir compte de l'augmentation du taux de la pension de réversion qui devrait être mise en place prochainement.

L'unité d'observation est la personne retraitée. Son niveau de vie est calculé en tenant compte des ressources de son conjoint éventuel, voire des autres personnes du ménage. Les unités de consommation pour les adultes sont évaluées selon l'échelle d'équivalence dite OCDE modifiée, qui attribue un poids de 1 au premier adulte et de 0,5 à son conjoint.

Les revenus pris en compte pour le calcul du niveau de vie sont les pensions de retraite², les pensions de réversion, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse), mais aussi les salaires et allocations de chômage pour les conjoints non encore retraités. Les autres revenus (les prestations sociales, le patrimoine notamment) ne sont pas pris en compte car ils ne sont pas simulés par la version actuelle de *Destinie*. C'est *a priori* une des limites de l'exercice. Toutefois, lorsqu'on compare les niveaux de vie issus de *Destinie* à ceux provenant des enquêtes Revenus Fiscaux de l'Insee et calculés sur le même champ de revenus que *Destinie*, on trouve des résultats très proches (voir annexe 2). Ceci justifie le présent exercice, à condition que les analyses soient davantage regardées en tendance qu'en niveau³.

Dans le modèle *Destinie*, parmi les personnes en couple, il n'est pas possible de distinguer les couples mariés des autres couples. Ainsi, les pensions de réversion sont imputées à tous les conjoints survivants, qu'ils aient été mariés ou non. Ce qui surestime légèrement les volumes de pensions de réversion, surtout pour les générations les plus récentes.

Pour plus de clarté, seuls les décès de conjoint concernant les unions en cours sont pris en compte dans cette étude. Même si le modèle *Destinie* calcule les pensions de réversions provenant d'un ancien conjoint, nous ne traiterons pas ici de l'effet direct du décès d'anciens conjoints, même s'il peut avoir des conséquences en termes de niveau de vie (depuis 2005, on peut percevoir une pension de réversion d'un ancien conjoint même après une remise en couple). Ces cas sont cependant limités compte tenu de la prise en compte des revenus du nouveau conjoint dans les conditions de ressources.

La version actuelle du modèle *Destinie* ne simulant que les individus ayant fait toute leur carrière sous le même régime, nous ne pourrions pas distinguer selon que la personne décédée a fait une partie de sa carrière dans un régime et la suite dans un autre régime.

Maintenir son niveau de vie après le décès de son conjoint : évolution théorique

La pension de réversion est un complément à la pension de droit direct qui a pour objectif de compenser la perte éventuelle de niveau de vie des retraités au moment du décès du conjoint. Elle permet de protéger le conjoint survivant d'une situation trop défavorable par rapport aux autres retraités. La pension de réversion s'adresse plus souvent à des femmes. Elles sont plus nombreuses à devenir veuves et ont plus souvent des pensions de droit direct nettement plus faibles que leurs conjoints, du fait de leur plus faible participation au marché du travail et de leur niveau de salaires moins élevés.

Dans le secteur privé, la pension de réversion de base est attribuée aux retraités dont les ressources propres après le décès du conjoint sont considérées comme trop faibles. Elles est en effet soumise à des conditions de ressources et plafonnée. Les pensions de réversion du secteur public ainsi que celles des régimes complémentaires ne sont soumises à aucune condition de ressources.

La pension de réversion correspond actuellement à environ à la moitié de la pension de retraite du conjoint décédé (50% dans le secteur public et 54% dans le secteur privé).

² Pour un rappel du mode de calcul des pensions de retraite, voir par exemple Buffeteau et Godefroy (2006).

³ Et ce d'autant que les revenus pris en compte le sont avant impôts.



Cependant, nous avons appliqué pour cette étude un taux de 60% afin de tenir compte des évolutions prévues de la législation.

Pour analyser les conséquences sur le niveau de vie du décès du conjoint, il faut distinguer différentes situations. Pour mieux comprendre, regardons ce qui se passe dans le cas le plus fréquent : deux conjoints, retraités tous les deux, dont l'un décède. Cela représente 96% des cas de décès de conjoint au cours de la retraite.

Le tableau 1 résume les éléments des niveaux de vie (hors patrimoine et prestations sociales) avant et après le décès. L'évolution du niveau de vie est l'écart entre les niveaux de vie après et avant le décès. Avant le décès (colonne 2) le niveau de vie correspond à la somme des revenus des deux membres du couple divisée par le nombre d'unités de consommation. La deuxième colonne présente le niveau de vie après le décès. Il correspond aux seuls revenus du survivant du couple. Le plus souvent le niveau de vie est égal à la retraite de droit direct du survivant à laquelle on ajoute éventuellement la pension de réversion. La troisième colonne représente le rapport nécessaire entre les niveaux de retraite des deux conjoints pour que le survivant puisse maintenir son niveau de vie selon différentes situations.

Tableau 1 : éléments du calcul des niveaux de vie avant et après le décès du conjoint

Catégorie	Type de pension de réversion	Niveau de vie avant le décès $(P(s) + P(c)) / 1,5$	Niveau de vie après le décès $P(s) + Réversion$	Condition pour le maintien du niveau de vie
C1	Pas de réversion Ex-conjoint sans pension	$P(s) / 1,5$	$P(s)$	<i>Aucune</i>
C2	Avec réversion du secteur public (Ex conjoint du secteur public)	$(P(s) + P(c)) / 1,5$	$P(s) + 50\% P(c)$	$P(s) \geq 50\% P(c)$
C3	Avec réversion de base et complémentaire du privé (Ex-conjoint du secteur privé Sous le plafond de ressources)		$P(s) + 60\% P(c)^4$	$P(s) \geq 20\% P(c)$
C4	Réversion complémentaire seule (Ex-conjoint du secteur privé Au-dessus du plafond de ressources)		$P(s) + 60\% P(c)$	$P(s) \geq 2 \times P_b(c) + 20\% P_c(c)$

Où, 1,5 = nombre d'unités de consommation (échelle d'équivalence OCDE modifiée ; 1 pour le 1^{er} adulte et 0,5 pour le 2^{ème} adulte)

60%= taux de la pension de réversion appliqué pour le secteur privé,

50%= taux de la pension de réversion appliqué pour le secteur public

P(s) = pension de droit direct du survivant

P(c) = pension de droit direct du conjoint décédé

P_b(c) = pension de base de droit direct du conjoint décédé

P_c(c) = pension complémentaire de droit direct du conjoint décédé

Lecture : pour les femmes dont l'ancien conjoint dépendait du secteur privé, dont les revenus sont inférieurs au plafond de ressources, qui perçoivent donc une pension une réversion de base et une réversion complémentaire, le revenu après le décès du conjoint est égal à sa propre pension, plus 60% de la pension de son ancien conjoint. Pour maintenir son niveau de vie, il faut que sa pension soit au moins égale à 20% de celle de son ancien conjoint.

Certains ne perçoivent pas de pension de réversion (catégorie 1). Ils sont peu nombreux : 8% des survivants toutes générations confondues (tableau 2). Il s'agit de personnes dont le conjoint n'avait pas de pension de retraite. Les hommes sont surreprésentés dans cette

⁴ Le montant de la pension de réversion est en réalité pour cette catégorie, plus complexe, puisque la réversion de base peut être tronquée, si elle dépasse un certain plafond, situation que le modèle Destinie prend en compte (voir encadré). Mais le cas de figure le plus simple présenté dans ce tableau représente deux tiers des retraités concernés par le veuvage. Pour plus d'explication voir de document Conseil d'Orientation des Retraites, 2007a.



catégorie de retraités car les personnes ne percevant pas de pension de retraite sont essentiellement des femmes n'ayant jamais travaillé.

Lorsque le survivant perçoit une pension de réversion (92% des cas), selon le régime, elle est plus ou moins importante. Ceux qui perçoivent une réversion que l'on appellera « complète » (catégories 2 et 3) représentent 68,5% des retraités concernés par le veuvage. Il s'agit à la fois de ceux dont le conjoint dépendait du secteur public (19% des retraités concernés par le veuvage) et de ceux dont le conjoint dépendait du secteur privé (49,5%), qui ont eux-mêmes des revenus inférieurs à un plafond de ressources. Dans ce dernier cas, ils perçoivent à la fois une pension de base du régime général et une pension des régimes complémentaires. Il s'agit donc d'une proportion de l'ensemble de la pension de défunt. La pension de réversion de base peut-être tronquée si elle dépasse un certain plafond. Malgré tout, comme elle ne l'est pas pour environ les deux tiers des retraités qui deviennent veufs, et pour ne pas alourdir la lecture nous garderons le terme « complète » pour définir cette forme de pension de réversion (i.e. le fait de percevoir une réversion de base et une réversion complémentaire) dans le reste de l'étude. Le cas plus complexe des pensions écrêtées est traité dans l'encadré.

Ceux qui ne bénéficient que d'une pension de réversion versée par les régimes complémentaires (catégorie 3) représentent 23,5% des retraités concernés par le veuvage de l'ensemble des générations.

Tableau 2 : répartition des retraités par génération, selon la perception d'une pension de réversion

Génération	C1	C2	C3	C4	Total
	Ne perçoit pas de réversion	Réversion de la fonction publique	Réversion du secteur privé		
			Réversion de base et complémentaire	Réversion complémentaire seulement	
Hommes					
1945-1950	18,3	22,1	27,9	31,7	100
1951-1956	16,4	22,7	23,7	37,3	100
1957-1962	16,5	24,7	18,8	40,0	100
1963-1968	10,8	16,9	21,5	50,8	100
Hommes	15,9	21,9	23,5	38,7	100
Femmes					
1945-1950	4,7	21,8	60,2	13,3	100
1951-1956	5,9	17,4	59,6	18,1	100
1957-1962	6,9	17,2	56,1	19,8	100
1963-1968	5,0	16,9	51,6	26,5	100
Femmes	5,7	18,1	57,2	19,0	100
Ensemble	8,0	19,0	49,5	23,5	100

Lecture : 8% des retraités ne perçoivent pas de pension de réversion après le décès de leur conjoint

Champ : retraités nés entre 1945 et 1968 qui deviennent veufs

Source : modèle de microsimulation *Destinie*, Insee

On constate dans le tableau 1 que trois éléments sont à prendre en compte :

- Le montant de la pension du retraité survivant. Il peut déterminer le bénéfice d'une pension de réversion de base.
- Le secteur d'activité du conjoint décédé
- Le rapport entre les pensions de retraite des deux conjoints.



Dans la catégorie 1, les retraités ne percevant pas de pension de réversion, ne devraient a priori avoir aucun mal à maintenir leur niveau de vie. Il devrait logiquement dans tous les cas augmenter. Avec les générations, la part des femmes n'ayant jamais travaillé est supposée nettement se réduire. Cette catégorie est faiblement représentée et peu nombreuse en effectif. De plus, dans tous les cas, le maintien du niveau de vie est garanti. Elle ne sera donc pas incluse dans la suite de l'étude.

A priori, un retraité de la catégorie 2, qui perçoit une réversion du secteur public, doit avoir une pension équivalente à 50% de celle de son ancien conjoint pour maintenir son niveau de vie après le décès de son conjoint. Ils devraient avoir des chances de maintenir leur niveau de vie puisqu'en moyenne les retraités survivants de cette catégorie ont des pensions qui équivalent à 80% de celle de leur ancien conjoint (tableau 3).

Dans la catégorie 3 des survivants qui perçoivent une réversion « complète » (i.e. une réversion de base et une réversion complémentaire) du secteur privé, les écarts entre pensions du survivant et pensions du conjoint décédé sont plus importants : la pension du survivant représente seulement en moyenne 49% de celle du conjoint décédé. Mais pour la majorité d'entre eux, maintenir leur niveau de vie après le décès, signifie qu'ils doivent avoir une pension de retraite au moins égale à 20% de celle de leur ancien conjoint, condition encore plus facile à remplir que pour ceux percevant une réversion du secteur public.

Dans ces deux catégories de retraités survivants, le rapport entre la retraite de droit direct du conjoint survivant et celui du conjoint décédé est très différent pour les hommes et pour les femmes. Parmi ceux qui perçoivent une réversion du public, parmi les hommes, leur retraite représente en moyenne de 1,47 fois celle de leur conjoint décédé. Parmi les femmes elle en représente moins des deux tiers. Dans la catégorie 3, l'écart entre les hommes et femmes est encore plus important (1,33 fois pour les hommes et 0,44 pour les femmes).

Avec les générations, le rapport entre la pension et celle de l'ancien conjoint augmente pour les femmes dans les deux catégories percevant une réversion « complète ». Les chances de parvenir à maintenir son niveau de vie après le décès du conjoint devraient augmenter.

Tableau 3 : Rapport entre la pension de droit direct du survivant et celle du décédé

Génération	Ensemble des veufs	C2	C3	C4	C3+C4
		Réversion de la fonction publique	Réversion du secteur privé		
			Réversion de base et complémentaire	Réversion complémentaire seulement	Ensemble
Hommes					
1945-1950	2,12	1,40	1,20	2,82	2,06
1951-1956	2,59	1,73	1,53	3,05	2,54
1957-1962	2,24	1,37	1,52	2,52	2,24
1963-1968	1,95	1,32	1,13	2,36	1,98
Hommes	2,23	1,47	1,33	2,67	2,20
Femmes					
1945-1950	0,60	0,59	0,35	1,38	0,56
1951-1956	0,71	0,63	0,49	1,26	0,69
1957-1962	0,71	0,62	0,44	1,27	0,67
1963-1968	0,79	0,74	0,48	1,24	0,76
Femmes	0,70	0,64	0,44	1,28	0,70
Ensemble	0,90	0,80	0,49	1,76	0,90

Lecture : sur l'ensemble des veufs, la moyenne des pensions des survivants représente 0,9 fois celle des pensions des conjoints décédés.

Champ : retraités de la fonction publique et du régime général nés entre 1945 et 1968 qui deviennent veufs

Source : modèle de microsimulation *Destinie*, Insee



Lorsque les survivants perçoivent une réversion du secteur privé, l'écart entre leur pension et celle de leur ancien conjoint est plus important que lorsque la réversion provient de la fonction publique. Cette différence est essentiellement due au fait que les hommes ont des pensions qui équivalent à plus du double de celles de leur ex-conjointe, alors que dans le public ce rapport est inférieur à 1,5. Parmi les femmes, on constate peu d'écart entre les celles percevant une pension du secteur public et celles dont la réversion provient du secteur privé. Mais, au sein des femmes qui perçoivent une réversion du secteur privé, la situation est de fait différente pour celles qui ont seulement une réversion complémentaire et les autres. Elles ont en moyenne des pensions un peu plus élevées que celles de leur ancien conjoint, alors que les autres ont des pensions nettement plus faibles que leur ancien conjoint, plus encore que celles qui ont une réversion du secteur public.

Le retraité survivant de la catégorie 4, qui n'a pas droit à la pension de réversion de base, doit avoir une pension assez proche de celle son conjoint décédé pour parvenir à maintenir son niveau de vie (au moins le double de la pension de base de son ex-conjoint, plus 20% de sa pension complémentaire). Mais les retraités de cette catégorie ont des pensions bien entendu plus élevées en moyenne. Alors que les hommes ont des pensions nettement plus élevées que leur ancien conjoint dans cette catégorie, (elles représentent presque 3 fois celle de leur ancien conjoint), les femmes ont des pensions plus proches de celles de leur ancien conjoint (1,3 en moyenne)⁵. De plus ce rapport diminue au fil des générations. Parmi la génération 1945-1950, il est de 1,38, il passe à 1,24 pour celles nées entre 1963 et 1968. Il sera donc certainement plus difficile pour les femmes que pour les hommes de maintenir leur niveau de vie après le décès, même s'ils ont des niveaux de pensions proches (tableau 4).

Quelle que soit la catégorie de survivant, l'impact du rapport entre les retraites des deux conjoints a pour conséquence directe une forte inégalité entre les hommes et les femmes face au décès de leur conjoint. En effet, les hommes ont le plus souvent des pensions supérieures à celle de leur conjoint. Ils ont par conséquent plus de chances que les femmes de maintenir leur niveau de vie. De plus, même en cas de perte de niveau de vie, comme leurs revenus propres sont plus souvent d'un niveau important, ils ont plus de chances de se protéger de la pauvreté après le décès de leur conjoint.

L'écart entre les pensions des hommes et celles des femmes devrait se réduire au fil des générations (tableau 4). On s'attend de ce fait à une baisse des inégalités entre hommes et femmes en termes de pension de réversion. On pourrait penser qu'au fil des générations l'effet du décès du conjoint sur le niveau de vie soit de plus en plus proche pour les hommes et les femmes et à ce que la part de celles qui ne parvenaient pas à maintenir leur niveau de vie se réduise.

Mais cette amélioration n'est pas si évidente. Pour bien analyser les conséquences de la hausse des pensions des femmes, il faut tenir compte d'autres éléments :

- Même si l'écart entre les pensions des hommes et des femmes se réduit avec les générations, la pension des femmes reste en moyenne très inférieure à celle des hommes.
- Le fait d'avoir des meilleures pensions a pour effet d'augmenter la part des femmes qui dépassent le plafond de ressources pour la pension de réversion. Cela devrait donc augmenter la part des femmes qui ont besoin d'avoir une pension nettement plus importante que celle de leur conjoint pour parvenir à maintenir leur niveau de vie.

⁵ En moyenne, dans cette catégorie, les femmes ont des retraites un peu supérieures à celles de leur ancien conjoint. Dans les couples dont la femme était retraitée du secteur public et l'homme retraité du secteur privé la femme avait le plus souvent une pension supérieure. Mais dans les cas où la femme et le mari décédé percevaient tous les deux des pensions du secteur privé, les pensions des deux conjoints sont assez proches et légèrement inférieures pour la femme.



Dans les catégories de ceux qui perçoivent une réversion « complète », les pensions des survivants hommes sont plus importantes que celles des femmes survivantes. Les femmes sont plus nombreuses à avoir des revenus faibles. Avec les générations, ce rapport entre les pensions des hommes et des femmes dans la catégorie 3 diminue (de 1,91 pour la génération 1945-1950 et 1,61 pour la génération 1963-1968). Cette évolution semble logique puisque celles dont les pensions augmentent au fil des générations passent dans la catégorie des survivants qui dépassent le plafond de ressources. D'ailleurs, la part des retraitées veuves qui perçoivent une pension « complète » diminue avec les générations de 8 points (tableau 4).

Dans la catégorie 2, on ne constate pas d'évolution significative du rapport entre les pensions des hommes et des femmes au fil des générations.

Tableau 4 : Rapport des retraites de droit direct des hommes et des femmes parmi les survivants

Génération	Ensemble des veufs	C2	C3	C4
		Réversion de la fonction publique	Réversion du secteur privé	
			Réversion de base et complémentaire	Réversion complémentaire seulement
1945-1950	1,80	1,62	1,91	0,96
1951-1956	1,87	1,74	1,46	1,23
1957-1962	1,80	1,67	1,70	1,11
1963-1968	1,61	1,56	1,61	1,08
Ensemble	1,45	1,63	1,61	1,09

Lecture : sur l'ensemble des retraités devenant veufs, la pension moyenne des hommes représente 1,45 fois celle des femmes

Champ : retraités de la fonction publique et du régime général nés entre 1945 et 1968 qui deviennent veufs

Source : modèle de microsimulation *Destinie*, Insee

La catégorie des retraités qui ne perçoivent qu'une pension de réversion des régimes complémentaires est très différente de la précédente sur ce point. Les pensions de retraite des femmes et des hommes de cette catégorie sont en moyenne assez proches.

Par ailleurs, la part des femmes qui perçoivent seulement une réversion complémentaire augmente au fil des générations (elle devrait doubler entre les générations 1945-1950 et celles 1963-1968) du fait de la hausse des pensions des femmes. Mais elles n'ont pas pour autant assez de pension pour parvenir à maintenir leur niveau de vie. Elles sont de plus en plus nombreuses à avoir des revenus supérieurs au plafond de ressources, mais n'auront pas forcément, à l'inverse des hommes, des pensions très supérieures à celles de leur ancien conjoint. Au fil des générations le rapport entre la pension des femmes survivantes ne percevant qu'une réversion complémentaire et celle de leur conjoint décédé est de plus en plus faible.

Estimation de l'évolution des effets sur le niveau de vie du décès du conjoint pour les générations nées entre 1945 et 1968

Pour toutes les générations nées entre 1945 et 1968, le décès devrait avoir en moyenne pour conséquence une hausse des niveaux de vie de 5,3%. Elle atteindrait 14,1% pour les hommes, mais elle serait plus faible parmi les femmes (+2,7%)(Tableau 5 col1).

Pour les femmes, alors que l'évolution moyenne est de 4,7% pour les générations 1945-1950, elle serait seulement de 1,6% pour celles nées entre 1963 et 1968. Parmi les hommes le gain de niveau de vie après le décès du conjoint serait également de moins en moins



important avec les générations. L'évolution du niveau de vie après le décès du conjoint est divisée par 2,3 entre les générations 1945-1950 et celles de 1963-1968.

Les hommes qui perçoivent une réversion « complète » du secteur privé devraient voir leur niveau de vie moyen augmenter d'un peu plus de 10%. Lorsqu'il s'agit seulement d'une réversion complémentaire la hausse est de 13,7% et quand elle provient du secteur public la hausse est de 15,7%. Parmi les femmes, seules celles qui ont une pension de réversion « complète » verraient leur niveau de vie augmenter, mais nettement moins que les hommes. Comme pour les hommes, cette hausse est deux fois plus forte lorsque la réversion provient du secteur privé. En revanche celles qui ne perçoivent qu'une pension complémentaire devraient arriver tout juste à maintenir leur niveau de vie. Au final, les femmes qui ont une pension de réversion du secteur privé devraient avoir des évolutions de leurs niveaux de vie supérieures à celles des femmes qui ont une réversion de la fonction publique (4,2%, contre 2,5%).

Tableau 5 : Évolution moyenne du niveau de vie des retraités après le décès de leur conjoint (en %)

Génération	Ensemble des veufs	C2	C3	C4	C3+C4
		Réversion de la fonction publique	Réversion du secteur privé		
			Réversion de base et complémentaire	Réversion complémentaire seulement	Ensemble
Hommes					
1945-1950	14,0	14,3	12,1	14,5	13,4
1951-1956	17,4	16,7	11,8	15,4	14,0
1957-1962	16,2	15,9	11,8	13,7	13,1
1963-1968	6,1	15,6	5,1	10,7	9,1
Hommes	14,1	15,7	10,8	13,7	12,6
Femmes					
1945-1950	4,7	1,1	6,3	1,8	5,5
1951-1956	2,4	2,5	5,5	-0,7	4,0
1957-1962	1,8	2,4	5,3	1,9	4,5
1963-1968	1,6	5,1	4,3	-0,2	2,8
Femmes	2,7	2,5	5,4	0,6	4,2
Ensemble	5,3	6,0	6,0	5,5	5,8

Lecture : sur l'ensemble des veufs et veuves retraités, le niveau de vie évolue en moyenne de +8,3% suite au décès de leur conjoint

Champ : retraités de la fonction publique et du régime général nés entre 1945 et 1968 qui deviennent veufs

Source : modèle de microsimulation Destinie, Insee

Si les évolutions moyennes des différentes catégories de retraités veufs ou veuves sont assez proches, les dispersions sont quant à elles assez différentes (tableau 6). Parmi ceux qui perçoivent une réversion du secteur public, la dispersion des évolutions de niveaux de vie après le décès du conjoint est un peu plus importante, que parmi ceux dont la réversion provient du secteur privé. Mais lorsque la pension de réversion est versée par le régime général, parmi ceux qui ont une pension de réversion « complète », la dispersion est nettement plus faible.

Les distributions des évolutions de niveau de vie après le décès du conjoint des hommes et des femmes sont très différentes, mais essentiellement parce que le niveau des évolutions est beaucoup plus faible pour les femmes. Les dispersions sont assez proches avec des intervalles interquartiles de 17 pour les femmes et 18 pour les hommes.



**Tableau 6 : Distribution des évolutions de niveau de vie des retraités
après le décès de leur conjoint**

		1^{er} quartile	Médiane	3^{ème} quartile
	Ensemble des retraités	-4	6	14
C2	Réversion de la fonction publique	-4	6	16
C3+C4	Réversion du secteur privé	-2	6	14
C3	Réversion de base et complémentaire	-1	7	13
C4	Réversion complémentaire seulement	-5	4	16
	Hommes	4	14	22
	Femmes	-5	4	12

Lecture : pour 25% de l'ensemble des veufs et veuves retraités l'évolution de leur niveau de vie après le décès de leur conjoint est inférieure à -4%, pour 25% elle est supérieure ou égale à 14%.

Champ : retraités de la fonction publique et du régime général nés entre 1945 et 1968 qui deviennent veufs

Source : modèle de microsimulation Destinie, Insee

Même si le niveau de vie des retraités semble en moyenne au moins se maintenir après le décès du conjoint, pour un tiers d'entre eux le décès du conjoint s'accompagne d'une perte de niveau de vie (tableau 7). Ceux qui ne perçoivent qu'une réversion complémentaire sont les plus nombreux à subir cette perte : 36,5% d'entre eux. Parmi ceux qui perçoivent une réversion « complète », lorsqu'elle provient du secteur public, la part de ceux qui y perdent est plus élevée que lorsqu'elle provient du secteur privé : 33,6%, contre 26%. Et on rencontre plus de perdants dans le secteur public que dans le secteur privé.

Quelle que soit la génération, la part de ceux qui perdent de leur niveau de vie après le décès de leur conjoint est nettement plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes. Sur l'ensemble des générations 1945-1968 elle est plus de deux fois plus élevée. Mais la proportion d'hommes qui subissent une perte de niveau de vie augmente fortement pour la génération 1963-1968, alors qu'elle n'augmente que faiblement parmi les femmes. Ainsi, si les proportions d'hommes et de femmes qui subissent une perte de niveau de vie après le décès de leur conjoint se rapprochent, c'est plus parce que les hommes sont de plus en plus nombreux à y perdre que parce que la situation des femmes s'améliorerait.

La part des retraités qui subissent une perte de niveau de vie après le décès de leur conjoint augmente avec les générations pour les hommes comme pour les femmes. Cette augmentation est surtout marquée parmi les hommes et parmi les femmes qui perçoivent une pension de réversion du secteur privé. A l'inverse, parmi les femmes qui perçoivent une réversion de la fonction publique, la proportion de celles qui subissent une perte de niveau de vie après le décès de leur conjoint diminue entre les générations 1945-1950 et celles nées entre 1963 et 1968.



Tableau 7 : Proportion de retraités qui subissent une perte de niveau de vie après le décès de leur conjoint (en %)

Génération	Ensemble des veufs	C2	C3	C4	C3+C4
		Réversion de la fonction publique	Réversion du secteur privé		
			Réversion de base et complémentaire	Réversion complémentaire seulement	Ensemble
Hommes					
1945-1950	17,3	ns	ns	12,1	12,9
1951-1956	15,5	ns	ns	7,3	9,0
1957-1962	12,9	ns	ns	20,6	20,0
1963-1968	29,2	ns	ns	29,9	27,7
Hommes	17,9	ns	ns	16,3	16,4
Femmes					
1945-1950	33,4	44,9	23,6	47,7	27,9
1951-1956	38,9	44,6	28,4	54,8	34,6
1957-1962	37,9	45,5	26,3	46,0	31,0
1963-1968	41,9	36,4	31,3	56,5	39,9
Femmes	37,9	43,3	27,1	51,7	33,2
Ensemble	33,3	33,6	26,0	36,5	29,9

Lecture : parmi l'ensemble des retraités qui deviennent veufs, 28,8% subissent une baisse de leur niveau de vie après le décès du conjoint.

Champ : retraités de la fonction publique et du régime général nés entre 1945 et 1968 qui deviennent veufs

Source : modèle de microsimulation *Destinie*, Insee

Dès lors que le décès du conjoint a pour conséquence une perte de niveau de vie, la proportion de la perte est de 13,9% pour les hommes et de 11,1% pour les femmes.

Il n'est pas possible, compte tenu des très faibles effectifs, dans le modèle *Destinie*, des hommes qui deviennent veufs, d'analyser de façon plus approfondie (même par génération) la proportion de la perte de niveau de vie en cas de perte parmi les hommes. Ils sont trop peu nombreux à subir une baisse de niveau de vie après le décès de leur conjoint. En revanche, on peut constater que, parmi les femmes qui y perdent, la perte est plus importante parmi celles qui perçoivent une réversion du secteur public (tableau 8). Cependant, avec les générations, les proportions moyennes de la perte de niveau de vie des trois catégories se rapprochent : elle diminue pour celles qui ont une réversion du secteur public et augmente parmi celles qui perçoivent une réversion du secteur privé.

D'autre part, parmi celles dont la pension de réversion provient du secteur privé, on constate peu de différence entre les femmes qui perçoivent une réversion « complète » et une réversion complémentaire seulement. Même si les femmes qui perçoivent seulement une réversion complémentaire ont des pensions plus élevées que les autres femmes, cela ne semble pas limiter la perte de niveau de vie, dès lors qu'elle a lieu. Il s'agit de femmes qui dépassent le plafond de ressources, mais qui n'ont pas une pension supérieure à celle de leur ancien conjoint.



Tableau 8 : Évolution moyenne en cas de perte de niveau de vie parmi les femmes (en %)

Génération	Ensemble des veuves	C2	C3	C4
		Réversion de la fonction publique	Réversion du secteur privé	
			Réversion de base et complémentaire	Réversion complémentaire seulement
1945-1950	-10,6	-12,9	-5,9	-6,5
1951-1956	-10,6	-8,4	-7,2	-7,1
1957-1962	-12,0	-10,0	-6,4	-7,8
1963-1968	-11,5	-8,7	-9,0	-9,4
Ensemble	-11,1	-10,3	-7,09	-7,9

Lecture : parmi les femmes retraitées qui subissent une perte de niveau de vie suite au décès de leur conjoint, la baisse de niveau de vie est en moyenne de 10,9%.

Champ : femmes retraitées de la fonction publique et du régime général nées entre 1945 et 1968 qui deviennent veuves

Source : modèle de microsimulation *Destinie*, Insee

Cependant, lorsque le décès n'entraîne pas de perte de niveau de vie, les niveaux de vie des hommes après le décès augmentent plus en moyenne que celui des femmes. Parmi les hommes qui ne perdent pas de niveau de vie, l'évolution est de 20,2%, contre 11,1% parmi les femmes (tableau 9). Ceux dont la réversion est « complète » et provient du secteur privé ont une évolution de niveau de vie légèrement moins importante.

Tableau 9 : Évolution moyenne en l'absence de perte de niveau de vie (en %)

Génération	Ensemble des veufs	C2	C3	C4
		Réversion de la fonction publique	Réversion du secteur privé	
			Réversion de base et complémentaire	Réversion complémentaire seulement
Hommes				
1945-1950	20,2	15,2	16,0	18,0
1951-1956	22,7	20,6	15,0	17,2
1957-1962	19,8	15,9	15,6	18,4
1963-1968	15,8	15,6	11,5	17,5
Hommes	20,2	17,0	14,9	17,7
Femmes				
1945-1950	12,4	12,4	10,0	9,3
1951-1956	10,7	11,2	10,5	7,0
1957-1962	10,2	12,7	9,5	10,2
1963-1968	11,1	13,0	10,4	11,7
Femmes	11,1	12,3	10,1	9,63
Ensemble	13,7	14,0	10,7	13,7

Lecture : Parmi les retraités, lorsque le décès du conjoint n'entraîne pas de perte de niveau de vie, l'évolution du niveau de vie est en moyenne de 14,3%.

Champ : femmes retraitées de la fonction publique et du régime général nées entre 1945 et 1968 qui deviennent veufs

Source : modèle de microsimulation *Destinie*, Insee



Encadré
Le cas particulier des pensions de réversion de base du régime général écrêtées

Parmi la catégorie des retraités concernés par le veuvage qui perçoivent une pension de base du régime général (catégorie 3), un peu plus d'un sur trois ne perçoit pas le montant total de la réversion de base. En effet, lorsque la somme des revenus et de la pension de réversion à laquelle la personne a droit est supérieure au plafond de ressources, la pension de réversion est égale à la différence entre le plafond et la somme des revenus.

Le nombre d'hommes dans ce cas est trop faible dans le modèle *Destinie* pour que l'on puisse présenter des résultats significatifs. En revanche, parmi les femmes dont la pension de base est écrêtée, l'effet du veuvage est assez proche de celui constaté parmi les femmes qui ne perçoivent qu'une pension de réversion complémentaire. L'évolution moyenne est quasiment nulle (0,2%) et la part de celles qui perdent du niveau de vie après le décès du conjoint est de 49%. Les variations avec les générations sont également du même ordre.

Perte de niveau de vie après le décès du conjoint parmi les femmes dont la réversion de base est écrêtée (en %)

	Évolution moyenne du niveau de vie	Proportion de celles qui y perdent
1945-1950	2,0	39,5
1951-1956	-1,0	53,9
1957-1962	0,4	49,9
1963-1968	-0,2	50,0
Ens. des femmes	0,2	49,0

Champ : femmes retraitées de la fonction publique et du régime général nées entre 1945 et 1968 qui deviennent veuves, qui perçoivent une réversion de base écrêtée
 Source : modèle de microsimulation *Destinie*, Insee

Effet de la pension de réversion sur le niveau de vie après le décès du conjoint

La pension de réversion joue son rôle : la part de ceux qui subissent une perte de niveau de vie est nettement moins importante lorsque l'on prend en compte la pension de réversion (33,3%, contre 83,4%) (tableau 10). Sur l'ensemble des retraités concernés, au lieu d'un gain de 5,3% grâce à la réversion, on assisterait à une perte de niveau de vie de plus de 35% sans la réversion. Ce sont surtout les femmes qui en bénéficient. Elle leur évite une forte perte de leur niveau de vie : environ 45% sans la réversion. En l'absence de réversion, les hommes parviendraient en moyenne à maintenir leur niveau de vie jusqu'à la génération née en 1962 : l'évolution sans prise en compte de la réversion reste positive.

Cependant, le système de pension de réversion tel qu'il existe actuellement implique une augmentation avec les générations de la part des femmes qui perdent du niveau de vie après le veuvage. Lorsque les pensions des femmes augmentent avec les générations et avec le rapprochement des pensions des hommes et des femmes, la part des femmes qui ne perçoivent qu'une pension complémentaire augmente. C'est pour elles que la condition du maintien du niveau de vie est la plus difficile.



**Tableau 10 : Perte de niveau de vie après le décès du conjoint
selon la prise en compte de la pension de réversion (en %)**

Génération	Part de ceux qui y perdent		Évolution moyenne	
	Avec prise en compte de la réversion	Sans prise en compte de la réversion	Avec prise en compte de la réversion	Sans prise en compte de la réversion
Hommes				
1945-1950	17,3	44,0	14,0	1,7
1951-1956	15,5	41,6	17,4	2,8
1957-1962	12,9	47,9	16,2	0,6
1963-1968	29,2	59,2	6,1	-8,0
Hommes	17,9	46,8	14,1	0,08
Femmes				
1945-1950	33,4	95,4	4,7	-52,3
1951-1956	38,9	94,9	2,4	-43,3
1957-1962	37,9	91,9	1,8	-43,7
1963-1968	41,9	91,4	1,6	-40,4
Femmes	37,9	93,5	2,7	-45,2
Ensemble	33,3	83,4	5,3	-35,4

Lecture : si on ne prenait pas en compte la pension de réversion, 83,4% des retraités subiraient une perte de niveau de vie après le décès de leur conjoint.

Champ : retraités de la fonction publique et du régime général nés entre 1945 et 1968 qui deviennent veufs

Source : modèle de microsimulation Destinie, Insee

Références

Bardaji J., Sédillot B. et Walraet E. (2003), "Un outil de prospective des retraites : le modèle de micro-simulation Destinie", *Économie et Prévision*, 160-161, 193-214.

Buffeteau S. et Godefroy P. (2006), "Prospective des départs en retraite pour les générations 1945 à 1975", *Données Sociales - La société française*, Insee, 593-601.

Conseil d'Orientation des Retraites, 2007a, « Niveau de vie, réversion et divorce », Groupe de travail, 13 juin, <http://www.cor-retraites.fr/article312.html>

Conseil d'Orientation des Retraites, 2007b, « Le niveau de vie des veuves et des divorcées », Groupe de travail, 13 juin, <http://www.cor-retraites.fr/article312.html>

Conseil d'Orientation des Retraites, 2007c, « La diversité des droits familiaux et conjugaux selon les régimes de retraite », Groupe de travail, 28 mars, <http://www.cor-retraites.fr/article306.html>

Division « Redistribution et Politiques Sociales » (1999), "Le modèle de micro-simulation dynamique DESTINIE", Document de travail INSEE/DESE, G 9913

Insee (2005), Les personnes âgées, collection Insee-Références.

Stock J. and Wise D. (1990), "Pensions, the Option Value of Work, and Retirement", *Econometrica*, 58(5), 1151-1180.



Annexe 1 - Le modèle de micro-simulation *Destinie*⁶

Le modèle *Destinie* (modèle Démographique Économique et Social de Trajectoires Individuelles simulées) est construit pour analyser et projeter la situation des retraités. La dimension temporelle de la thématique des retraites nécessite de faire vieillir un échantillon d'individus représentatif de la population française. Dans ce cadre, *Destinie* simule le parcours socio-économique, jusqu'à l'horizon 2040, d'environ 50 000 individus issus de l'enquête *Patrimoine* 1998 de l'Insee.

Plus précisément, pour chaque individu, *Destinie* simule année après année des événements de natures démographique (formation et rupture des couples, naissance d'enfants, décès des personnes,...) et économique (situation sur le marché du travail, revenu annuel,...). Schématiquement, ceci se passe de la manière suivante. On commence par calculer, pour chaque individu, la probabilité qu'il connaisse un événement donné (mise en couple, sortie d'emploi,...), compte tenu de ses caractéristiques observées et connues dans le modèle (son âge, son sexe, son niveau d'éducation, son ancienneté sur le marché du travail,...). Cette probabilité est calculée sur la base d'estimations effectuées préalablement sur des données provenant de diverses enquêtes de l'Insee (enquête Emploi, enquête Patrimoine, enquête Histoire Familiale,...). Puis l'individu se voit affecter un nombre tiré aléatoirement entre 0 et 1. Cet aléa détermine, selon qu'il est inférieur ou supérieur à la probabilité calculée, si l'individu vit ou non l'événement. On réitère l'opération pour tous les événements à simuler, pour tous les individus et pour toutes les années de la simulation (jusqu'en 2040). Cette manière de faire introduit donc de l'hétérogénéité dans le modèle : deux individus ayant les mêmes caractéristiques observées n'auront pas nécessairement le même "destin".

Seul l'événement « passage à la retraite » ne suit pas ce schéma. L'individu "décide" de partir à la retraite en faisant un calcul économique fondé sur la durée de sa retraite et son niveau de pension. Cet arbitrage est formalisé par un modèle de comportement économique, inspiré de Stock et Wise (1990). Les paramètres de ce modèle de comportement ont été estimés sur les données de l'Échantillon Inter-régimes des Retraités (EIR) géré par la DREES. Son apport essentiel est de pouvoir faire réagir les individus à des incitations financières comme celles mises en place par la loi 2003 sur les retraites (décote et surcote). L'inconvénient est que les résultats de *Destinie* restent tributaires de ses propriétés.

Au final, on obtient donc des "histoires de vie" qui sont certes simulées, mais qui le sont sur la base de transitions réellement observées par le biais des enquêtes. Comme tout modèle de micro-simulation dynamique, *Destinie* offre un double intérêt : celui de fournir des éléments de prospective, c'est-à-dire de simuler des situations individuelles futures considérées comme les plus vraisemblables compte tenu des données en entrée du modèle (échantillon de départ, estimations de probabilités de survenances des différents événements, modèle de comportement de départ à la retraite,...) ; celui de simuler de "nouvelles" situations résultant de divers scénarios, consistant par exemple à modifier les règles d'attribution des pensions ou à changer les règles d'indexation, comme ce qui est fait dans cette note.

⁶ Pour davantage de détails, on pourra consulter le document de travail (1999) de la division « Redistribution et Politiques Sociales » de l'Insee, ou l'article de Bardaji, Sédillot et Walraet (2003).



Annexe 2 - La simulation des niveaux de vie dans *Destinie* : comparaison avec les résultats issus des enquêtes Revenus Fiscaux

L'enquête Revenus fiscaux est la source utilisée traditionnellement pour estimer les niveaux de vie des ménages et les taux de pauvreté de la population. Elle constitue donc la référence pour juger la qualité des simulations des niveaux de vie réalisées par le modèle *Destinie*. Le principal défaut du modèle en la matière est l'absence, dans sa version actuelle, d'un certain nombre de revenus qui jouent un rôle essentiel dans la redistribution. Ainsi, la majorité des prestations sociales ne sont pas imputées. Les allocations logement, notamment, contribuent fortement à assurer un niveau de vie décent et permettent à une partie des ménages de passer au-dessus du seuil de pauvreté.

Cela étant, cette limite n'invalide pas l'étude du niveau des retraités, et ce pour deux raisons. D'abord, les revenus des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont constitués à plus de 90 % des pensions de retraite et des revenus salariaux ou d'activité (Baclet, 2006).

Ensuite, les niveaux de vie et taux de pauvreté ont été recalculés sur l'enquête Revenus Fiscaux avec le même concept de revenus que celui utilisé par *Destinie*. Il s'agit essentiellement des revenus d'activité et des avantages vieillesse (pensions de retraite, minimum vieillesse), *avant impôts*. Ceci explique que le taux de pauvreté soit supérieur aux valeurs usuelles (voir par exemple Insee (2005)). Cela étant, les résultats sont très proches de ceux issus de *Destinie* (tableau ci-dessous). Ceci légitime les calculs faits à partir du modèle *Destinie* et présentés dans cette note, à condition de s'intéresser davantage aux évolutions qu'aux niveaux absolus des grandeurs.

Niveaux de vie mensuels avant impôts et taux de pauvreté

	Ensemble de la population		Individus de 65 ans ou plus	
	<i>Destinie</i>	<i>ERF2004</i>	<i>Destinie</i>	<i>ERF2004</i>
Médiane	1 394	1 338	1 272	1 226
Moyenne	1 609	1 542	1 467	1 411
Taux pauvreté 50% de la médiane	13,9	14,3	8,2	8,0
Taux pauvreté 60% de la médiane	20,9	20,4	18,8	17,7

Lecture : Le niveau de vie moyen des individus de 65 ans ou plus est estimé à 1 467 euros mensuels (en euros 2004) par le modèle *Destinie*, et à 1 411 euros mensuels par l'enquête Revenus Fiscaux 2004. Les taux de pauvreté des individus de 65 ans ou plus calculés avec un seuil correspondant à la moitié du revenu médian sont estimés respectivement à 8,2 et 8,0 %.

